



COMPTE RENDU CSAL DU 5 MAI 2026

En réponse aux déclarations de Solidaires, sur la remarque " les SIP ne sont pas assez remerciés", le Directeur a souhaité réagir.

Il passe dans les structures pour montrer de la considération.

Ils font remonter les difficultés rencontrées dans leur FIM (fiche d'information mensuelle) : le sujet des déclarations remises à la poste, l'absence des formulaires avant la campagne, les bugs informatiques, le sujet de l'accompagnement sur les crédits d'impôts culture bio.

Ils ont pris en compte la demande des agents d'être associés à la réunion d'information de campagne.

Les horaires d'ouverture ont été élargis et ont pu être mis à jour sous Google.

Concernant le préavis de grève, le Directeur applique la doctrine nationale, pas de pont pour les agents. Mme Calmenero informe qu'une réunion a eu lieu avec les chefs de service sur ce sujet. **La CGT** déplore cette attitude alors que les services sont fermés au public.

La CGT aurait aimé un point sur l'organisation de la campagne IR avant celle-ci comme cela se faisait auparavant.

Ce point comprenait des précisions sur le recrutement des auxiliaires, les jours d'ouverture, la gestion des files d'attente.

La CGT avait relayé la demande des EDR d'être également associés à la réunion d'information. La direction n'était pas capable de nous indiquer si ceux-ci avaient été conviés ou non.

La CGT signale le retard de livraison des brochures pratiques pour les agents des SIP et l'absence de brochures IR pour les services partenaires sollicités pour la campagne.

La CGT indique également que les services autres que les SIP n'ont eu aucune communication sur l'élargissement des horaires d'ouverture et les agents s'interrogent sur la sollicitation des usagers qui se présentent alors que les autres services sont fermés au public.

Concernant le préavis de grève, **la CGT** rappelle que plusieurs agents l'ont utilisé en 2025, certains suite à des congés refusés. Les écoles sont fermées et certains agents peuvent être embêtés. **La CGT** regrette cette situation.

Le PV présenté est soumis au vote.

Vote pour : CGT (3 voix) et FO (2 voix)

Abstention : Solidaires (1 voix)

Contre : 0

Point 2 : Utilisation des véhicules de service

Point sur le parc, cf fiche en PJ.

Un seul véhicule est prévu pour être aliéné en 2026 (Ford), la DDFIP tente de reculer à 2027.

La Direction supprime la signature de l'attestation avant prise des véhicules.

Le transport de tiers sur le trajet habituel est désormais autorisé et pris en charge par les assurances, cependant l'usage privé reste proscrit (amener les enfants à des activités extrascolaires, faire les courses...)

Les agents peuvent prendre le véhicule la veille au soir et être gardé au domicile, même si il est laissé dans la rue pour la nuit, il est désormais également couvert.

Suite à la demande de **la CGT**, la Direction a étudié la possibilité d'ouvrir les réservations de véhicule sur tous les sites. Désormais, la réservation des véhicules de service sera disponible à tous les agents sur tous les sites du département. (exemple : un agent domicilié proche de Pamiers mais affecté à Foix, pourra réserver le véhicule de Pamiers)

La CGT a demandé si le temps de recharge du véhicule était considéré comme du temps travaillé. La direction a répondu par la négative en indiquant que les cartes de rechargement donnent accès à une recharge rapide environs 30 minutes. **La CGT** regrette cette décision, car les agents vont devoir poirotter sans pouvoir faire autre chose.

La CGT a demandé pourquoi ne pas avoir fait tourner davantage le véhicule de Pamiers afin que plusieurs véhicule atteignent la barre fatidique des 5 000 KM afin d'éviter la cession du véhicule.

Point 3 : Nouvelle note concernant les frais de déplacement

La Direction publiera prochainement une nouvelle note détaillée concernant les frais de déplacement suivant la note nationale.

Notre département doit économiser 10% sur la catégorie de dépenses FDD.

Dans notre département les frais de déplacement s'élevaient en 2025 à 180 000 euros dont 40% sont des frais de nuitées.

La CGT constate que notre département, avec un petit budget, est encore pénalisé par rapport aux départements plus importants. Il ne se poseront pas les mêmes questions et garderont leur vivier de formateurs et de jury de concours.

Les agents devront utiliser en priorité les véhicules de service pour se rendre en formation à Toulouse. Ces véhicules sont équipés du badge pour le péage.

Si les agents y vont avec leur véhicule personnel alors qu'un véhicule de service est disponible, ils ne seront plus remboursés que sur la base du tarif de seconde classe de la SNCF, et non plus sur la base des indemnités kilométriques et les frais de péage ne seront pas non plus remboursés.

La CGT est intervenue pour dénoncer cet état de fait. **L'administration va encore faire des économies sur le dos des agents et cela ne va pas inciter les agents à suivre des formations.**

La CGT a demandé si le Directrice générale était logée à la même enseigne. Est ce qu'elle va réduire ses déplacements qui ne servent à rien dans les départements, si ce n'est à faire de la communication ? Car ni les agents ni leurs représentants n'y sont entendus.

De même, **la CGT** a demandé si la "carte affaire" de 6000 euros par mois des DDFIP était elle aussi en diminution ?

Questions diverses

La CGT a demandé si les astreintes téléphoniques du SIE concernant la facturation électronique étaient toujours suspendues. La direction a indiqué qu'ils n'avaient pas de nouvelles consignes.

La CGT est intervenue suite aux mouvements de mutation et d'une arrivée importante de cadres B. En réunion, un point a été fait et un sureffectif dans cette catégorie de 2 ETP serait identifié. Si les agents ne sont pas affectés sur des postes vacants, ils seront en statut ALD département.

La CGT s'inquiète, suite aux suppressions de postes, de l'absence de règles écrites et claires sur ce fameux délai de deux ans pour trouver un poste fixe, sa date de départ et l'identification des agents concernés à des fins d'information. Les agents et leurs représentants ont des réponses différents à chaque réunion.

Cela crée un sentiment anxieux, avec un potentiel changement de métier ou la menace de devoir quitter le département.

Le flou demeure, et quand c'est flou....c'est qu'il y a un loup !!!